



PURE PARILLY

**2 – 4 – 6 – 8 – 10 rue Jean Baptiste Croibier
69200 VENISSIEUX**

LOGEMENTS ACCESSION

CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER COMPRENANT
116 LOGEMENTS REPARTIS SUR 4 BATIMENTS COLLECTIFS
106 STATIONNEMENTS SUR 2 NIVEAUX DE SOUS SOL

NOTICE DESCRIPTIVE CONFORME A L'ARRETE DU 10 MAI 1968

Application de l'article R 261.13 du Code de la Construction et de l'Habitation



Image non contractuelle

SNC IP1R représentée par ICADE PROMOTION
Immeuble SKY 56
18, rue Général Mouton Duvernet – 69003 LYON

NOTICE DESCRIPTIVE

Notice descriptive prévue par l'article R-261-13 du C.C.H. et publiée en annexe à l'arrêté du 10 mai 1968. (JO – 29 juin 1968).

Les caractéristiques techniques sont définies par :

- la présente notice,
- les normes AFNOR d'application obligatoire,
- les Documents Techniques Unifiés (DTU),
- les règles de construction et de sécurité en vigueur à la date du dépôt du permis de construire de l'opération,
- la conformité à la Réglementation Thermique (RT2012) et à la Nouvelle Réglementation Acoustique (NRA),
- Norme électrique NFC 15-100,
- Réglementation d'Accessibilité des Bâtiments d'Habitation conforme à la réglementation en vigueur au moment du dépôt du permis de construire.
- Réglementation parasismique.

Cette opération bénéficiera du label NF Habitat HQE délivré par CERQUAL (organisme certificateur) et du référentiel Grand Lyon Habitat Durable.

Il est précisé que tous les logements du rez-de-chaussée sont considérés comme « évolutifs » au titre de l'article 64 de la loi ELAN du 29 novembre 2018 (décret d'application n°2019-305 du 11 avril 2019).

Seront admises de plein droit, toutes modifications de structure (tel qu'ajout ou suppression de poteaux, murs ou poutre en béton) et de l'agencement intérieur et extérieur (tel que déplacement de gaines techniques, caisson, soffite ou faux-plafond, etc..) ayant pour but de résoudre un problème technique ou de parfaire, soit l'effet architectural, soit l'harmonie de l'immeuble et qui seraient apportées en cours de travaux par le constructeur, en accord avec les Architectes du projet.

Le constructeur pourra être amené à modifier les prestations énumérées dans la présente notice et à les remplacer par des prestations globalement équivalentes dans le cas d'apparition d'un matériel nouveau, ou en cas de force majeure ou cause légitime, notamment :

- Arrêt de fabrication, défaut d'approvisionnement ou retard d'approvisionnement d'un matériau,
- Qualité insuffisante du matériau prévu ou livré etc.
- Et plus généralement, si les impératifs techniques ou réglementaires le mettaient dans l'obligation de renoncer définitivement à telle ou telle dispositions de prestations prévues

Le tout, à condition qu'il n'en résulte ni augmentation de prix, ni altération de qualité pour l'acquéreur.

En outre, l'acquéreur ne pourra, en aucun cas, ce qu'il reconnaît expressément, réclamer, au cas où il est écrit qu'une prestation est prévue avec une variante, l'une ou l'autre de la prestation ; car si cette disposition a été exprimée, c'est qu'elle correspond à un impératif technique.

Le client reconnaît cette clause comme essentielle, sans laquelle le constructeur n'aurait pas contracté.

SOMMAIRE

CHAPITRE 1 : CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE	5
1.1 INFRASTRUCTURE	5
1.2 MURS ET OSSATURES.....	5
1.3 PLANCHERS	7
1.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION.....	7
1.5 ESCALIERS ET PALIERS D'ETAGE	8
1.6 CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION.....	8
1.7 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS	9
1.8 TOITURES	9
CHAPITRE 2 : LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS	10
2.1 SOLS ET PLINTHES	10
2.2 REVETEMENTS MURAUX (autres que les enduits, peintures, papiers peints).....	11
2.3 PLAFONDS (sauf peintures).....	11
2.4 MENUISERIES EXTERIEURES.....	12
2.5 FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTI-SOLAIRE.....	12
2.6 MENUISERIES INTERIEURES	12
2.7 SERRURERIE ET GARDE-CORPS.....	13
2.8 PEINTURE, PAPIERS, TENTURES	14
2.9 EQUIPEMENTS INTERIEURS.....	14
3 ANNEXES PRIVATIVES.....	20
3.1 CAVES, CELLIERS, GRENIERS.....	20
3.2 BOX ET PARKINGS COUVERTS	20
3.3 PARKINGS EXTERIEURS	21
CHAPITRE 3 : PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS	22
4.1 HALLS D'ENTREE DE L'IMMEUBLE ET SAS D'ACCES	22
4.2 PALIERS ET CIRCULATIONS ETAGES	23
4.3 CIRCULATION DU SOUS-SOL, SAS PARKING RDC	24
4.4 CAGES D'ESCALIERS.....	24
4.5 LOCAUX COMMUNS, LOCAUX TECHNIQUES	25
4.6 LOCAUX SOCIAUX.....	26
4.7 LOCAUX TECHNIQUES	26
4.7.8 CONCIERGERIE	27
5 EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE	27
5.1 PARKINGS	27
5.2 ASCENSEURS	27
5.3 CHAUFFAGE, EAU CHAUDE	28

5.4	TELECOMMUNICATION.....	28
5.5	EVACUATION DES ORDURES MENAGERES	28
5.6	VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX.....	28
5.7	ALIMENTATION EN EAU	28
5.8	ALIMENTATION GAZ.....	28
5.9	ALIMENTATION EN ELECTRICITE	29
CHAPITRE 4 : PARTIES COMMUNES EXTERIEURES AU BATIMENT ET LEURS EQUIPEMENTS		29
6.1	VOIRIE ET PARKING	29
6.2	CIRCULATIONS DES PIETONS.....	29
6.3	ESPACES VERTS	29
6.4	AIRE DE JEUX.....	30
6.5	ECLAIRAGE EXTERIEUR.....	30
6.6	CLOTURES.....	30
6.7	RESEAUX DIVERS	31

CHAPITRE 1 : CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE

1.1 INFRASTRUCTURE

1.1.1 Fouilles :

Décapage et terrassements réalisés en pleine masse, les fouilles en trous et en rigoles pour système de fondations réalisées en fonction des dispositions déterminées après les sondages effectués par un Bureau d'Etudes spécialisé et l'étude technique.

Evacuation des terres excédentaires ou impropres aux remblais.

1.1.2 Fondations :

Les fondations sont réalisées en béton armé suivant le rapport de l'étude de sol et l'étude béton armé. Le Maître d'Ouvrage se donne la possibilité de mettre en œuvre tout autre type de fondations suivant étude du BET, des normes en vigueur, selon les règles de l'art.

1.1.3 Inondabilité du sous-sol :

L'ensemble des dispositions constructives rattachées aux sous-sols, ont été prises en application des préconisations définies par l'ingénieur structure validées par le bureau de contrôle, afin de garantir l'application du DTU 14.1 pour la notion d'étanchéité relative.

Il est précisé que les locaux enterrés en sous-sol à destination de garage voitures ne sont pas étanches. Il est interdit d'y stocker d'autres matériels et objets autres que des véhicules.

1.1.4 Plancher bas sous-sol :

Dallage du parking en béton armé, aspect surfacé réalisé conformément aux études de sols et à l'étude de structure.

1.2 MURS ET OSSATURES

1.2.1 Murs des sous-sols :

1.2.1.1 Murs périphériques du sous-sol :

Murs réalisés en béton armé conformément à l'étude de structure.

Finition : béton brut

1.2.1.2 Murs de refends du sous-sol :

Murs réalisés en béton armé, épaisseur suivant l'étude de structure.

Finition : béton brut.

1.2.2 Murs de façades :

Suivant l'étude de structure les bâtiments se composent ainsi :

- Murs longitudinaux : Les murs, les allèges et les trumeaux seront réalisés en murs à ossature bois, avec un remplissage en laine minérale associé à des écrans thermiques, pare-vapeurs et pare-pluies. Les murs à ossature bois recevront également un doublage sur ossature métallique avec une laine minérale et des plaques de plâtres côté intérieur suivant étude thermique.
- Murs pignons : Les murs, les allèges et les trumeaux seront réalisés en béton armé, d'épaisseur suivant étude du BET Structure. Les murs recevront un complexe isolant thermo-acoustique disposé à l'intérieur, d'épaisseur suivant étude thermique.

Revêtements de façades suivant plans architecte :

- Soit bardage bois saturé coloris choix architecte,
- Soit bardage métallique,
- Soit murs bétons livrés bruts, avec décaissés pour recevoir les bardages métalliques,

1.2.3 Murs pignons :

Dito 1.2.2

1.2.4 Murs mitoyens :

Sans objet

1.2.5 Murs extérieurs divers :

Sans objet

1.2.6 Murs de refends :

Murs réalisés en béton armé, épaisseur suivant l'étude de structure.

1.2.7 Murs ou cloisons séparatifs :

Les murs porteurs à l'intérieur des locaux sont réalisés en voiles de béton banché d'épaisseur conforme aux règles de calcul en vigueur. Un enduit pelliculaire est appliqué sur la face intérieure de ces murs côté logement. En cas de murs décalés, l'isolation est assurée sur le mur en débord extérieur par un doublage thermique.

Les murs séparatifs entre parties habitables et locaux communs ou circulation palière sont réalisés soit en voiles de béton banché d'épaisseur conforme aux règles de calcul en vigueur avec enduit pelliculaire, soit en cloison sur ossature métallique type SAD ou SAA ou équivalent adaptée à la hauteur des étages.

Si nécessaire, et si la réglementation en vigueur l'exige, doublage pour isolation phonique contre les gaines d'ascenseur, les gaines de désenfumage, les escaliers communs ou locaux communs.

1.3 PLANCHERS

1.3.1 Planchers sur étages courants :

Les planchers courants intérieurs et balcons sont réalisés en béton armé coulés en place ou préfabriqués dont le dimensionnement et le ferrailage sont déterminés par l'étude, menée selon les règles en vigueur, notamment la Nouvelle Réglementation Acoustique et calcul des structures en béton armé.

Des rupteurs de pont thermique seront mis en place à la jonction des dalles et des façades béton armé (localisation et nécessité suivant étude thermique).

1.3.2 Plancher sous terrasse :

Les planchers sous terrasse sont réalisés en béton armé dont le dimensionnement et le ferrailage sont déterminés par l'étude, menée selon les règles en vigueur, du calcul des structures en béton armé ou précontraint, et recevront une étanchéité et un isolant thermique.

1.3.3 Planchers sur locaux collectifs, sociaux, techniques, entrées, circulations et locaux divers chauffés :

Les planchers des halls d'entrée et locaux techniques sont réalisés en béton armé dont le dimensionnement et le ferrailage sont déterminés par l'étude, menée selon les règles en vigueur, notamment la Nouvelle Réglementation Acoustique, du calcul des structures en béton armé.

Les planchers haut de ces locaux recevront en sous-face, sous les parties habitables, un isolant du type flocage (ou tout autre matériau offrant des caractéristiques similaires)

1.3.4 Plancher sur locaux non chauffés :

Idem 1.3.1.

Le plancher haut des locaux communs non chauffés, sous les parties habitables, recevra en sous-face un isolant du type flocage (ou tout autre matériau ou principe isolant offrant des caractéristiques similaires).

1.3.5 Plancher sur sous-sol

Le plancher bas des logements du RDC donnant sur sous-sol recevra une isolation sous chape thermo-acoustique et une isolation en sous face de type flocage.

1.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION

1.4.1 Entre pièces principales :

Cloisons de distribution à âme alvéolaire avec une plaque de plâtre de part et d'autre d'une épaisseur totale de 50 mm.

Les joints entre les panneaux seront réalisés par des bandes collées et enduites.

1.4.2 Entre pièces principales et pièces de service :

Dito 1.4.1 avec parement hydrofuge au droit des cloisons soumises aux projections d'eau.

1.5 ESCALIERS ET PALIERS D'ETAGE

1.5.1 Escaliers d'accès aux paliers d'étages :

En béton armé, de type hélicoïdal, avec marches et contremarches.

1.5.2 Escaliers d'accès au sous-sol :

Dito 1.5.1

1.6 CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION

1.6.1 Conduits de fumée des locaux de l'immeuble :

Selon nécessité, conduits maçonnés ou préfabriqués de désenfumage pour les paliers d'étage, conformément aux dispositions réglementaires.

1.6.2 Conduits de ventilation des locaux de l'immeuble :

La ventilation des logements sera de type mécanique contrôlée (VMC).

Les bouches d'extraction implantées dans les pièces humides seront raccordées aux conduits métalliques galvanisés placés à l'intérieur des gaines techniques des logements.

Les moteurs de VMC seront placés dans les locaux VMC prévus à cet effet localisés sur les derniers niveaux de chaque cage de bâtiment.

1.6.3 Conduits d'air frais :

Selon les locaux les conduits d'air frais seront métalliques ou maçonnés.

1.6.4 Conduits de fumée de chaufferie :

Sans objet

1.6.5 Ventilation haute de la chaufferie collective :

Sans objet

1.6.6 Ventilation des parkings :

Conduits maçonnés avec ventilation mécanique suivant réglementation en vigueur

1.7 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

1.7.1 Chutes d'eaux pluviales :

En façades, les chutes d'eaux pluviales des toitures seront en zinc ou galvanisé selon choix architecte. Pour les terrasses étanchées, les évacuations seront de type naissance d'eau pluviale et trop plein. Pour les balcons ou loggias non étanchés, les évacuations seront de type jets de volée. Les descentes EP dans les parties communes seront en PVC

1.7.2 Chutes d'eaux usées et eaux vannes :

Les chutes d'eaux usées et eaux vannes seront en PVC en gaines techniques. Une trappe de visite sera prévue dans certaines gaines techniques de logements suivant demande du Bureau d'études Fluides.

1.7.3 Canalisations en sous-sol et sous dallage :

Les canalisations en sous-sol seront en PVC. Elles chemineront en apparent et pourront transiter par les parties privatives (place de parking, boîte).

Les réseaux sous dallage au sous-sol seront en PVC.

1.7.4 Branchements aux égouts :

Les eaux usées et les eaux vannes seront raccordées au réseau public conformément à la réglementation et aux exigences du concessionnaire concernant le bâtiment collectif.

1.8 TOITURES

1.8.1 Charpente, couverture et accessoires :

Sans objet

1.8.2 Etanchéité et accessoires :

1.8.2.1 Terrasses inaccessibles :

Etanchéité par complexe multicouches : élastomère sous avis technique, avec isolation thermique pour les terrasses situées au-dessus de pièces chauffées. La protection de l'étanchéité sera assurée soit par des gravillons, par de la végétalisation extensive type tundra ou équivalent.

1.8.2.2 Terrasses accessibles :

Etanchéité par complexe multicouches : élastomère sous avis technique, avec isolation thermique pour les terrasses situées au-dessus de locaux chauffés. La protection de l'étanchéité sera assurée par des dalles sur plots finition gravillonnée.

1.8.2.3 Terrasses Jardins RDC :

Étanchéité par complexe multicouches y compris les relevés sur façades et protection par dalles sur plots finition gravillonnée.

1.8.2.4 Protection haute des balcons du dernier niveau

Des casquettes béton seront disposées au-dessus du balcon du niveau le plus haut selon plans. Elles seront brutes et les eaux récupérées seront rejetées sur les terrasses étanchées.

1.8.3 Souches de désenfumage, ventilation et conduits divers :

Les souches seront réalisées soit en maçonnerie soit en souches métalliques selon contrainte technique et plans.

Le désenfumage des cages d'escalier sera assuré par un skydome situé en partie haute avec un organe de commande conforme à la réglementation.

1.8.4 Désenfumage circulations/sécurité incendie :

Les circulations horizontales de chaque cage seront désenfumées conformément à la réglementation incendie en vigueur.

Une colonne sèche sera présente dans les cages d'escalier des bâtiments I1, I3 et I4.

CHAPITRE 2 : LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

Choix des matériaux dans la gamme ICADE PROMOTION

2.1 SOLS ET PLINTHES

2.1.1 Sols et plinthes des pièces principales :

- Carrelage grès émaillé 41 x 41cm ou 45x45cm, collé sur chape avec isolation thermo-acoustique pour les logements du rez-de-chaussée (épaisseur suivant étude thermique) OU collé sur chape avec interposition d'un résilient acoustique pour les logements en étages. Y compris plinthes assorties, pour l'ensemble des pièces (*sauf chambres*). Pose droite
- Les chambres et placard attenants recevront un revêtement de sol stratifié en pose flottante sur chape avec isolation thermo-acoustique pour les logements du rez-de-chaussée (épaisseur suivant étude thermique) OU pose flottante sur chape avec interposition d'un résilient acoustique pour les logements en étages. Plinthes assorties au revêtement de sol stratifié.

2.1.2 Sols et plinthes des pièces humides :

2.1.2.1 Cuisine, salle de bain, salle d'eau, wc

- Carrelage grès émaillé 41x41cm ou 45x45cm, collé sur chape avec isolation thermo-acoustique pour les logements du rez-de-chaussée (épaisseur suivant étude thermique) OU collé sur chape

avec interposition d'un résilient acoustique pour les logements en étages. Y compris plinthes assorties – Pose droite

2.1.3 Sols des balcons, terrasses et loggias :

Les dalles des balcons et loggias non étanchés seront brutes et recevront une grille caillebotis sur caniveau au droit de la porte-fenêtre et selon contraintes techniques.

Les sols des terrasses étanchées et de certains balcons, selon contraintes techniques, seront en dalles de béton sur plots finition gravillonnée, de dimensions 50x50cm selon choix architecte.

2.2 REVETEMENTS MURAUX (autres que les enduits, peintures, papiers peints)

2.2.1 Revêtements muraux des pièces humides :

Faïence murale format 20 x40 ou 25x40cm

Dans la salle d'eau

Au droit du receveur de douche : faïence toute hauteur sur 2 ou 3 côtés suivant plans.

Dans la salle de bain

Au droit de la baignoire : faïence toute hauteur sur 3 côtés compris tablier de baignoire avec trappe de visite.

2.2.2 Revêtements muraux des autres pièces :

Les revêtements muraux des autres pièces sont décrits au paragraphe 2.8.

2.3 PLAFONDS (sauf peintures)

2.3.1 Plafonds des pièces intérieures :

Etages courants, plafonds revêtus d'un enduit pelliculaire ou plafond suspendu en plaques de plâtre (suivant plans architecte ; sauf indication contraire, la hauteur finie peut varier en fonction de l'implantation des soffites, faux plafonds, etc ...)

2.3.2 Plafonds des séchoirs :

Sans objet.

2.3.3 Plafonds des loggias :

Sous face brute.

2.3.4 Sous-faces des balcons :

Sous face brute.

2.4 MENUISERIES EXTERIEURES

Menuiseries extérieures en Aluminium, ouvrant à la française ou fixes selon les plans architectes
Double vitrage conforme aux études thermique et acoustique.

2.5 FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTI-SOLAIRE

2.5.1 Pièces principales :

L'ensemble des menuiseries des logements comportera des occultations réalisées par des volets roulants avec commande manuelle par tringle oscillante selon plans (hors salle de bains si fenêtre prévue aux plans).

2.5.2 Pièces de service :

Dito article 2.5.1

2.6 MENUISERIES INTERIEURES

2.6.1 Huisseries et bâtis :

- Les huisseries sont métalliques et peintes.

2.6.2 Portes intérieures :

- Portes isoplans à âme alvéolaire à 1 vantail avec finition peinture, épaisseur 40mm
- Serrures bec de cane sur séjours, cuisines, rangements, dégagements et celliers
- Serrures bec de cane à condamnation sur bains, toilettes et wc
- Serrures pêne dormant demi-tour pour chambres avec clé
- Béquilles et plaques de propreté en chrome satinée ou aluminium
- Butées au sol pour toutes les portes

2.6.3 Impostes en menuiseries :

Sans objet.

2.6.4 Porte palière :

Portes à âme composite blindée et acoustique avec finition par parement bois à peindre aux 2 faces. Serrure de sécurité 5 points classée A2P 1 étoile, pions antidégondales, seuil suisse en bois, poignée de tirage avec entrée de clé côté extérieur et simple béquille en aluminium côté intérieur, butée de porte, microviseur.

2.6.5 Portes de placard :

Les portes de placards seront en panneaux agglomérés de 10mm d'épaisseur finition mélaminé Blanc de marque SOGAL ou équivalent.

Les portes de placards feront toute la hauteur de la pièce (sauf dans le cas où un faux plafond est présent) : portes battantes ou coulissantes selon plans

2.6.6 Portes de locaux de rangement :

Dito 2.6.5.

2.6.6 Moulures et habillages :

Encadrements des huisseries incorporées dans le gros œuvre avec champ plat sapin ou médium à peindre.

2.6.7 Rangements paliers :

Certains logements disposeront selon plans de vente d'un rangement devant la porte palière de leur logement composé d'un caisson en épicea vernis M1 Dim: ht 450x600x450 et d'un claustra Dim: ht 2100x600x60.

2.6.7 Escalier bois des duplex :

Sans objet

2.7 SERRURERIE ET GARDE-CORPS

2.7.1 Garde-corps :

Garde-corps métalliques en treillis finition galvanisée (modèle suivant plans architecte).

2.7.2 Grille de protection des baies :

Sans objet.

2.7.3 Ouvrages divers :

Les séparatifs de balcons, loggias ou terrasses seront réalisés en verre dépoli-conformément aux plans architecte.

Les brises-vues des balcons, loggias ou terrasses, toute hauteur, seront réalisés en tubes finition galvanisée ou aluminium brut selon choix architecte.

2.8 PEINTURE, PAPIERS, TENTURES

2.8.1 Peintures extérieures et vernis :

2.8.1.1 Sur menuiseries extérieures :

Traitement en usine

2.8.1.2 Sur fermetures et protections :

Traitement en usine

2.8.1.3 Sur serrureries :

Traitement en usine.

2.8.2 Peintures intérieures :

2.8.2.1 Sur menuiseries :

Préparation des supports, deux couches de peinture blanche acrylique satinée.

2.8.2.2 Sur murs :

- Pièces sèches : Préparation avec enduit pelliculaire, deux couches de peinture blanche mate
- Pièces humides : Préparation avec enduit pelliculaire, deux couches de peinture blanche mate

2.8.2.3 Sur plafonds :

- Pièces sèches : Préparation avec enduit pelliculaire, deux couches de peinture blanche mate
- Pièces humides : Préparation avec enduit pelliculaire, deux couches de peinture blanche mate

2.8.2.3 Sur canalisations, tuyauteries, chutes et divers :

Préparation du support, deux couches de peinture blanche acrylique.

2.8.3 Papiers peints :

Sans objet.

2.8.4 Tentures :

Sans objet.

2.9 EQUIPEMENTS INTERIEURS

2.9.1 Equipements ménagers :

2.9.1.1 Bloc évier, robinetterie :

Il n'est pas prévu d'équipement dans la cuisine. Attentes bouchonnées eau froide, eau chaude et évacuation.

Toutefois l'acquéreur aura la possibilité de choisir sans incidence financière l'option suivante :

- Fourniture et pose d'un évier en inox 18/10e avec vidage à bouchon, 1 ou 2 bacs, 1 égouttoir.
- Cet évier sera équipé d'un mitigeur.
- Fourniture et pose d'un meuble sous évier en panneau mélaminé blanc 2 portes sur pieds avec plinthe.
- Fourniture et pose au-dessus de l'évier de faïence blanche format 20x20 cm en crédence sur 0.60m de hauteur y compris retours si celui-ci est placé dans un angle.

Le choix de cette option devra impérativement être validée par l'acquéreur lors de l'élaboration de la fiche de choix chez ICADE Promotion

2.9.1.2 Appareils et mobilier :

Sans objet.

2.9.1.3 Evacuation des déchets :

Sans objet.

2.9.1.4 Armoire sèche-linge :

Sans objet.

2.9.2 Equipements sanitaires et plomberie :

2.9.2.1 Distribution d'eau froide :

Colonnes montantes accessibles en parties communes, réalisées en PVC pression, équipées de manchettes sur chaque départ pour pose éventuelle de compteurs (abonnement et pose à la charge de la copropriété).

Pour chaque distribution de logement : Distribution par canalisation encastrée en polyéthylène réticulé, clapet anti-retour et robinet d'arrêt.

Remontée des alimentations des appareils sanitaires en apparent sur colliers.

2.9.2.2 Distribution d'eau chaude collective et comptage :

Le chauffage urbain assurera la production de chauffage et de l'eau chaude collective. La production d'eau chaude sanitaire sera localisée dans deux locaux distincts au sous-sol assurant respectivement la production des bâtiments I1 I2 et I3 I4. La distribution d'eau chaude sanitaire se fera en gaine technique à l'intérieur du logement.

2.9.2.3 Evacuations :

Chaque appareil sanitaire sera raccordé au réseau d'évacuation par un siphon. Les canalisations d'évacuation des appareils sanitaires seront réalisées en tuyaux PVC rigide apparents.

2.9.2.4 Branchements en attente :

Pour chaque logement : 1 branchement lave-vaisselle dans la cuisine, 1 branchement lave-linge dans la cuisine ou dans la salle de bain ou autre suivant plan de vente.

2.9.2.5 Appareils sanitaires :

- Baignoire en acier émaillé ou acrylique dimension 170X70cm selon choix architecte
- Receveur de douche encastré ou surélevé dimension selon plans.
- Meuble avec plan vasque céramique blanc ou similaire ou plan vasque moulé selon choix architecte, 2 portes, miroir et applique lumineuse largeur suivant plan de vente.
- WC au sol en porcelaine vitrifiée couleur blanche avec double abattant et réservoir de chasse encastré avec mécanisme silencieux

2.9.2.6 Robinetterie :

- Robinetterie vasque : Mitigeur mécanique
- Robinetterie douche et baignoire : Mitigeur avec douchette et flexible
- Accessoires divers : Robinet de puisage pour terrasses 181-251-381-481 et terrasses partagées des bâtiments I1 et I3.

2.9.3 **Equipements électriques :**

2.9.3.1 Type d'installation :

L'installation sera conforme la norme NF C 15 100.

Elle sera de type encastrée, canalisations en fils de cuivre sous fourreaux dans les planchers, murs et cloisons, avec pour origine la gaine technique logement comprenant le tableau d'abonné équipé d'un disjoncteur général, des coupe-circuits affectés et du coffret de communication.

Points lumineux sous forme de douille DCL sans fourniture de la lustrerie

Détecteur avertisseur autonome de fumée à pile dans le dégagement au plus près des chambres

2.9.3.2 Puissance :

Selon les notes de calculs du bureau d'études.

2.9.3.3 Equipements de chaque pièce :

Tableau des équipements

Séjour	1 prise de courant (PC) par tranche de 4m ² avec 5 PC minimum dont 1 à proximité de l'interrupteur 2 prises de courant (PC) destinées aux usages multimédia	1 point lumineux en plafond commandé par un interrupteur	2 prises de communication RJ45
Chambre principale	4 PC dont 1 à proximité de l'interrupteur	1 point lumineux en plafond commandé par un interrupteur	1 prise de communication RJ45
Autres chambres	3 PC	1 point lumineux en plafond commandé par un interrupteur	1 prise de communication RJ45
Cuisine	1 terminal pour cuisinière ou plaques de cuisson 32A 1 PC pour four 1 PC pour lave-vaisselle 1 PC pour lave-linge (pouvant être positionnée dans salle de bain suivant plan de vente) 1 PC pour réfrigérateur 4 PC à hauteur 1,20m 1 PC à proximité de l'interrupteur 1 alimentation hotte	1 point lumineux au plafond et 1 point lumineux en applique au-dessus de l'évier commandés par interrupteur	
Salles de bains et salles d'eau	2 PC pour la 1ère SDB dont 1 à proximité de l'interrupteur 1PC par salle d'eau secondaire	1 point lumineux au plafond et 1 point lumineux en applique au-dessus du lavabo commandés par un interrupteur	
WC	1 PC pour le 1er WC du logement à proximité de l'interrupteur	1 point lumineux au plafond commandé par un interrupteur	
Entrée - dégagement	1 PC si surface > 4m ²	1 point lumineux au plafond commandé par un interrupteur	1 détecteur de fumée dans le dégagement

Les terrasses partagées des bâtiments I1 et I3 seront équipées de luminaires à détecteur de présence et de 2 prises de courant.

Il est précisé que certains logements selon localisation sur plans de vente seront équipés de ventilateurs de plafond avec luminaire intégré.

2.9.3.4 Sonnerie de portes palières :

Bouton-poussoir sur le palier et sonnerie raccordée au combiné du logement.

2.9.4 **Chauffage, ventilation** :

2.9.4.1 Type d'installation :

Production de chauffage assurée par :

La production de chauffage est assurée par une sous-station positionnée en sous-sol raccordée sur le réseau de chauffage urbain. La diffusion sera assurée par des radiateurs en acier laqué.

2.9.4.2 Appareils d'émission de chaleur :

Voir 2.9.4.1.

2.9.4.3 Conduits de fumée dans le logement :

Sans objet.

2.9.4.4 Conduits et prises de ventilation :

L'installation collective d'extraction de l'air vicié comprendra un caisson d'extraction, un réseau aéraulique des bouches d'extraction dans les pièces humides des logements.

Les bouches d'extraction seront conformes à la note de dimensionnement et à l'étude thermique.

2.9.4.5 Conduits et prises d'air frais :

Les prises d'air frais pour la ventilation seront assurées par des grilles d'entrée d'air implantées soit dans les coffres de VR, soit dans les menuiseries extérieures, soit dans les murs de façade.

Les prises d'air frais seront conformes à la note de dimensionnement et à l'étude thermique.

2.9.5 **Equipements intérieurs des placards** :

2.9.5.1 Placards

L'aménagement des placards non compris à l'exception du placard de l'entrée/hall des logements qui recevra une tablette chapelière et une tringle de penderie sur toute la longueur.

2.9.5.2 Pièces de rangement (dressing) :

Sans objet.

2.9.6 **Equipements de télécommunications** :

2.9.6.1 Radio TV :

Antenne collective, compatible pour recevoir les chaînes (TF1 – F2 – F3 – ARTE – M6 et les chaînes de la TNT) et CANAL+ (crypté).

Non prévus les décodeurs nécessaires à la réception de CANAL+ et des chaînes de la TNT.

Conformément au tableau des équipements : 2 prises RJ 45 dans le séjour et 1 prise RJ45 dans chaque chambre.

Chaque prise RJ45 pourra servir soit à la télévision soit au téléphone suivant le raccordement dans le tableau électrique. Le signal TV sera garanti sur 1 prise RJ45. Au-delà, un amplificateur devra être prévu à la charge de l'acquéreur.

2.9.6.2 Téléphone :

Prises RJ45 en nombre conforme à la norme NF C15-100 en vigueur et pouvant servir à la télévision ou à la téléphonie suivant le raccordement dans le tableau électrique (dito 2.9.6.1).

Câblage fibre optique entre le tableau électrique de chaque logement et le local fibre optique.
Pas de câblage téléphonique entre le réseau dans la rue et le tableau électrique de chaque logement.

2.9.6.3 Accès à l'immeuble :

Accès au hall de chaque bâtiment par contrôle d'accès conforme à la réglementation d'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Depuis la rue, les premières portes des halls d'accès sont commandés par une platine vidéophone/vigik.

Accès 2ème porte halls des bâtiments collectifs par ouverture digicode/vigik.

Porte d'accès au parking télécommandé.

Fermeture des portes des halls par gâches électriques.

Pour faciliter l'accès des résidents et la distribution du courrier, l'ouverture de ces portes pourra également s'effectuer avec un lecteur de proximité Vigik.

Il sera fourni :

- 1 clé de proximité (badges) par logement de type T1/T2,
- 2 clés de proximité pour les T3,
- 3 clés de proximité pour les T4,
- 4 clés de proximité pour les T5.

2.9.7 Autres équipements :

Sans objet.

3 ANNEXES PRIVATIVES

3.1 CAVES, CELLIERS, GRENIERS

3.1.1 Murs et cloisons des celliers:

Murs en béton armé ou en agglomérés brut.

3.1.2 Plafonds des celliers :

Dalle béton armé brute.

3.1.3 Sols des celliers :

Chape ou dalle béton livrée brute.

3.1.4 Portes d'accès des celliers :

Portes en bois à âme pleine dans huisserie métallique comprenant :

- Serrure à larder avec cylindre européen et bouton moleté, garniture avec une béquille double,
- Signalétique sur la porte.

3.1.5 Ventilation naturelle des celliers :

Sans objet.

3.1.6 Equipement électrique des celliers :

Point lumineux avec détecteur intégré dans celliers et circulation cellier.

3.2 BOX ET PARKINGS COUVERTS

3.2.1 Murs et cloisons :

Les murs périphériques des sous-sols peuvent admettre de légères pénétrations d'eau conforme au DTU étanchéité relative.

En béton armé brut de décoffrage ou en parpaings.

Présence de gaines, tuyaux, canalisations selon les besoins techniques.

3.2.2 Plafonds :

En béton armé brut de décoffrage et isolation thermique en sous face des parties habitables.

3.2.3 Sols :

Dalle traditionnel en béton armé surfacé.

Système de repérage des places réalisé par marquage au sol ou sur les portes (numérotation de chaque emplacement).

3.2.4 Portes d'accès :

L'accès au garage pour les véhicules depuis la voie publique se fait par une rampe fermée sur rue par une porte automatique basculante avec tablier métallique commandée par des émetteurs individuels. Fourniture d'un émetteur pour chaque place de stationnement.

Les portes des boxes privés sont métalliques basculantes à commande manuelle et équipées d'une serrure avec canon européen.

3.2.5 Ventilation naturelle :

Ventilation naturelle dimensionnée pour assurer le renouvellement d'air en fonction du nombre de places, conformément à la réglementation.

3.2.6 Equipement électrique :

Eclairage des voies de circulation par luminaires étanches à leds ou fluorescents commandés par détecteurs de mouvements.

Eclairage de secours par blocs autonomes suivant réglementation incendie.

Aucun éclairage et équipement électrique n'est prévu dans les boxes de garage.

3.2.7 Recharge véhicule électrique

Les emplacements de parkings seront pré-équipés d'un fourreau ou chemin de câble en partie centrale permettant le raccordement électrique entre la place de parking et le local recevant le compteur divisionnaire suivant plan.

Le câble de raccordement, la borne de recharge et le compteur divisionnaire restent à la charge de l'acquéreur et soumis à l'accord de la copropriété.

3.3 PARKINGS EXTERIEURS

3.3.1 Sols :

Sans objet.

3.3.2 Délimitation au sol :

Sans objet.

3.3.3 Système de repérage :

Sans objet.

3.3.4 Système de condamnation de l'accès :

Sans objet.

CHAPITRE 3 : PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS

4.1 HALLS D'ENTREE DE L'IMMEUBLE ET SAS D'ACCES

Le choix des matériaux utilisés pour le hall d'entrée et les paliers d'étages est effectué par l'Architecte de l'opération.

Les bâtiments I1 et I3 disposeront d'un hall supercommun sur une double hauteur.

4.1.1 Sols :

Sols bruts dans les halls communs et supercommuns au rez-de-chaussée.

Carrelage décoratif et plinthes dans le SAS d'entrée des bâtiments, suivant plan de l'Architecte.

4.1.2 Parois :

Dans les halls communs et halls supercommuns, les murs seront en béton brut et les façades seront constituées de bardage translucide de type polycarbonate sur une ossature métallique avec des ouvertures par grilles métalliques fixes pour assurer la ventilation du local.

Revêtement mural décoratif au choix de l'Architecte dans le SAS d'entrée des bâtiments.

4.1.3 Plafonds :

Faux plafonds acoustiques dans les SAS d'entrée en plaque de plâtre avec éclairage incorporé éventuel suivant nécessité et plan de décoration de l'Architecte, peinture mate.

Flocage apparent dans les halls communs et halls supercommuns.

4.1.4 Eléments de décoration

Il pourra être réalisé une décoration spécifique des halls d'entrée, utilisant des matériaux différents que ceux énoncés précédemment.

Des containers aménagés seront mis en place dans les supercommuns des bâtiments I1 et I3. Ces containers sont destinés à créer un lieu d'échanges entre les copropriétaires.

4.1.5 Portes d'accès et système de fermeture :

Accès aux halls :

1^{re} porte hall : Menuiserie en acier laqué avec vitrage de sécurité. Ouverture par platine Vigik/vidéophone

2^{ème} porte hall : Menuiserie en acier laqué avec vitrage de sécurité. Ouverture par platine Vigik/Digicode.

Porte d'accès au parking télécommandé.

4.1.6 Boîtes aux lettres :

Elles sont collectives suivant modèle agréé par LA POSTE.

4.1.7 Tableau d'affichage, corbeille :

Au choix de l'Architecte

4.1.8 Chauffage :

Sans objet.

4.1.9 Equipement électrique :

Eclairage réalisé par luminaires plafonniers et/ou appliques et/ou spots encastrés et/ou suspensions suivant plan de décoration commandés par détecteurs de mouvements.

Eclairage de secours par blocs autonomes si nécessaire, suivant réglementation incendie.

4.2 PALIERS ET CIRCULATIONS ETAGES

4.2.1 Sols :

Moquette et plinthes pour les circulations palières au choix de l'Architecte.

4.2.2 Murs :

Revêtements mural décoratifs au choix de l'Architecte.

4.2.3 Plafonds :

Peinture mate, finition dite courante.

4.2.4 Eléments de décoration :

Sans objet.

4.2.5 Chauffage :

Sans objet.

4.2.6 Portes :

Portes de circulation finition peinture et bloc porte en bois à âme pleine, ferrage par paumelles, serrure bec de canne et ferme-porte conforme à la réglementation incendie et personnes à mobilité réduite.

Bâtis et portes de gaines techniques en bois finition peinture.

4.2.7 Equipement électrique :

Eclairage réalisé par luminaires plafonniers et/ou appliques et/ou spots encastrés et/ou suspensions suivant plan de décoration commandés par détecteurs de mouvements.

Eclairage de secours par blocs autonomes si nécessaire, suivant réglementation incendie.

Une prise de courant sera installée dans la gaine technique à chaque palier d'étage.

4.3 CIRCULATION DU SOUS-SOL, SAS PARKING RDC

4.3.1 Sols :

Dalle pleine, dalle portée ou radier en béton, épaisseur suivant rapport géotechnique et étude du B.E.T. Structure, livrée surfacée brute.

4.3.2 Murs :

Murs et ossature en béton armé ou en maçonnerie de parpaings, finition brute.

4.3.3 Plafonds :

Dalle pleine de béton armé avec isolant thermique en sous-face sous parties habitables.

4.3.4 Portes d'accès :

Porte âme pleine à peindre avec serrure et ferme porte automatique, degré pare feu selon réglementation en vigueur.

4.3.5 Rampe d'accès :

Dalle pleine de béton armé, finition avec façon de stries, épaisseur suivant études du B.E.T. Structure.

4.3.6 Equipement électrique :

Eclairage par luminaires étanches à leds ou fluorescents commandés par détecteurs de mouvements
Eclairage de secours par blocs autonomes si nécessaire, suivant réglementation incendie.

4.4 CAGES D'ESCALIERS

4.4.1 Sols et paliers d'escalier :

Peinture anti-poussière sur les marches et contremarches conforme à la réglementation handicapée avec traitement des nez de marches par incorporation de silice du sous-sol -2 au R+1,

Traitement antidérapant des nez de marches, peinture des premières et dernières contremarches de chaque volée, et bandes podotactiles de chaque palier à partir du R+1 au dernier niveau.

4.4.2 Murs :

Finition par projection gouttelette blanche du sous-sol -2 au R+1.
Les autres niveaux auront une finition brute.

4.4.3 Plafonds :

Application d'un enduit pelliculaire en deux passes type gouttelette fine du sous-sol -2 au R+1.
Les autres niveaux auront une finition brute.

4.4.4 Chauffage/Ventilation :

Sans objet

4.4.5 Eclairage :

Dito 4.3.6.

4.5 LOCAUX COMMUNS, LOCAUX TECHNIQUES

4.5.1 Local vélo :

Dalle béton brut surfacé.

Murs béton brut.

Plafond béton brut avec isolation thermique projetée en sous-face sous parties habitables.

Porte âme pleine à peindre avec serrure de sûreté sur organigramme et ferme porte, degré pare feu selon réglementation en vigueur.

Racks à vélos fournis

Eclairage par hublots ou luminaires fluorescents commandés par détecteurs de présence sur minuterie

4.5.2 Buanderie collective :

Sans objet.

4.5.3 Séchoirs collectifs :

Sans objet.

4.5.4 Locaux de rangement et d'entretien :

Sans objet.

4.5.5 Locaux sanitaires :

Sans objet.

4.6 LOCAUX SOCIAUX

Sans objet.

4.7 LOCAUX TECHNIQUES

4.7.1 Locaux de stockage des déchets ménagers :

Carrelage en grès cérame antidérapant pose droite et collé sur chape avec interposition d'un résilient acoustique. Plinthes assorties.

Murs béton brut.

Plafond béton brut avec isolation thermique projetée en sous-face sous parties habitables.

Porte âme pleine à peindre avec serrure de sûreté sur organigramme et ferme porte degré pare feu selon réglementation en vigueur.

Robinet de puisage et siphon de sol, éclairage commandé par bouton poussoir ou détecteur et minuterie.

4.7.2 Local chaufferie :

Sans objet

4.7.3 Sous-station de chauffage :

Dalle béton brut surfacé.

Murs béton brut.

Plafond béton brut.

4.7.4 Local eau :

Local prévu pour la mise en place éventuel d'un supprimeur ou des réducteurs de pression en fonction de la configuration des bâtiments et de la pression mise à disposition par le concessionnaire.

4.7.5 Local transformateur :

Un poste de Distribution Public est intégré au RDC du bâtiment I1. Les principaux départs seront directement issus de ces postes DP.

La fonction de coupure sera directement assurée depuis les tableaux BT installés par ENEDIS.

4.7.6 Local machinerie d'ascenseur :

Sans objet.

Machinerie d'ascenseur est installée dans la gaine d'ascenseur

4.7.7 Local ventilation mécanique :

AU dernier niveau de chaque bâtiment

4.7.8 CONCIERGERIE

Sans objet.

5 EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE

5.1 PARKINGS

Il est précisé que la norme NF P 91 120 n'est pas prise en compte dans le présent programme.

L'ensemble du parking est réalisé en béton brut sur un seul niveau de sous-sol.

Certaines places de garages sont fermées par une porte basculante à tablier métallique avec fermeture à clé.

L'accès au parking s'effectue par une rampe (finition brute).

Des extincteurs seront installés par la copropriété dans le parking selon les normes en vigueur.

Présence de gaines et tuyaux selon les besoins techniques en partie communes ou privatives

5.2 ASCENSEURS

Il est précisé que la norme NF P 82-751 n'est pas prise en compte dans la conception des ascenseurs.

Ascenseur électrique.

Capacité de 8 personnes 630 kilos , accessible aux handicapés.

Vitesse : 1 m/s

Niveaux desservis : des sous-sols à la circulation palière du dernier niveau.

Parois en acier, habillage parois latérales en panneaux stratifiés.

Panneau du fond ou latéral avec miroir clair.

Porte de cabine : 0,90 m de passage, vantaux coulissants à ouverture latérale en acier inoxydable finition brossée.

Portes palières en acier recouvert de 2 couches de peinture brillante à tous les niveaux y/compris rez-de-chaussée

Eclairage en plafond ou en applique.

Eclairage de secours.

Liaison alarme et télésurveillance raccordée chez le fournisseur.

Sol : revêtement suivant choix de l'architecte.

Digicode permettant de sécuriser l'accès au sous-sol et aux étages selon choix de la copropriété (la décision devra être soumise à l'accord des copropriétaires lors de la 1^{ère} assemblée générale).

5.3 CHAUFFAGE, EAU CHAUDE

5.3.1 **Chauffage :**

Sans objet.

5.3.2 **Service d'eau chaude :**

Sans objet.

5.4 TELECOMMUNICATION

5.4.1 **Téléphone :**

Raccordement de l'immeuble à la fibre optique via un opérateur téléphonique.

5.4.2 **Antennes TV et radio :**

Installation collective avec antenne hertzienne.

5.5 EVACUATION DES ORDURES MENAGERES

Local poubelles au RDC de chaque bâtiment accessible depuis le hall, dont le volume permet d'entreposer les containers nécessaires au tri sélectif.

5.6 VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX

Le caisson de VMC est installé dans un local technique au dernier niveau de chaque cage du bâtiment collectif.

5.7 ALIMENTATION EN EAU

Un compteur général d'eau est installé pour l'ensemble des logements en limite de propriété dans un regard.

L'installation et la location de compteurs individuels pourra être décidée par la copropriété après livraison du bâtiment, le constructeur se limitant à la pose des manchettes.

5.8 ALIMENTATION GAZ

Sans objet

5.9 ALIMENTATION EN ELECTRICITE

5.9.1 Comptage des services généraux :

Dans palier sous-sol de la cage correspondante

5.9.2 Colonnes montantes :

Colonnes montantes en gaines techniques des paliers d'étages suivant prescriptions ENEDIS.

5.9.3 Comptages particuliers :

Comptages concessionnaires ou sous-comptages pour alimentation des ascenseurs et du sous-sol.

CHAPITRE 4 : PARTIES COMMUNES EXTERIEURES AU BATIMENT ET LEURS EQUIPEMENTS

6.1 VOIRIE ET PARKING

6.1.1 Voirie d'accès :

La résidence comporte une rampe d'accès privée desservant l'accès au sous-sol. Elle sera réalisée en enrobé.

6.1.2 Cheminements :

Sans objet.

6.1.3 Parkings visiteurs :

Sans objet.

6.2 CIRCULATIONS DES PIETONS

Les chemins d'accès aux entrées, emmarchements, rampes et cours seront réalisés conformément au plan de l'Architecte et du Paysagiste.

6.3 ESPACES VERTS

Ils seront réalisés conformément au plan d'Architecte et/ou du Paysagiste.

Les plantations et l'engazonnement sont réalisés à la première période favorable après l'achèvement de l'ensemble des travaux de construction. Toutes les reprises éventuelles suivront la même procédure.

Le programme comportera un espace potager commun avec bacs à compost selon étude paysagiste.

6.3.1 Aires de repos

Du mobilier fixe (bancs – chaises longues – tables) sera installé dans les espaces verts communs selon plan paysagiste.

6.3.2. Plantations d’arbres, arbustes, vivaces et graminées

Voir plan du Paysagiste pour l’emplacement et les essences des végétaux.

6.3.3. Engazonnement

Semis de gazon

6.3.4. Arrosage

Arrosage extérieur par 1 bouche d’arrosage dans les espaces verts.

6.3.5. Bassins décoratifs

Sans objet

6.3.6. Chemins de promenade

Chemins en pavé selon choix paysagiste

6.4 AIRE DE JEUX

Sans objet.

6.5 ECLAIRAGE EXTERIEUR

6.5.1 Signalisation de l’entrée de l’immeuble :

Le numéro postal est apposé au droit de l’entrée de chaque bâtiment

6.5.2 Eclairage des voiries :

Eclairage des cheminements par des bornes lumineuses description et localisation suivant étude d’éclairage et plans architecte et conforme aux normes en vigueur.

6.6 CLOTURES

L’ensemble de la propriété sera clos.

Les clôtures seront réalisées conformément aux plans de l’Architecte et du Paysagiste.

6.7 RESEAUX DIVERS

6.7.1 Eau :

Raccordement sur réseau public.

6.7.2 Gaz :

Raccordement sur réseau public.

6.7.3 Electricité :

Raccordement sur réseau public.

6.7.4 Postes d'incendie, extincteurs :

Selon réglementation, extincteurs à la charge de la copropriété.

6.7.5 Egouts :

Les réseaux intérieurs d'eaux usées seront raccordés directement aux réseaux publics de la ville pour les bâtiments collectifs

6.7.6 Epuration des eaux :

Sans objet.

6.7.7 Télécommunication :

Raccordement sur la chambre Telecom de proximité.

6.7.8 Drainage du terrain :

Conformément aux préconisations du rapport de sol.

6.7.9 Evacuation des eaux de pluie et ruissellement sur les terrains, espaces verts chemins, aires, cours et jeux :

Évacuation naturelle des espaces verts et cheminements perméables par infiltration.

Gestion des eaux pluviales par infiltration à la parcelle via un bassin d'infiltration située sous le sous-sol -2.

Il est néanmoins admis des rétentions ponctuelles et minimales (espaces verts, voiries) conformément aux tolérances d'exécution et la nature des terrains.

Pour SNC IP1R représentée par ICADE PROMOTION

Pour le RESERVATAIRE